



**« COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT RELATIF AU NON RESPECT PAR KAMOTO COPPER COMPANY SA DE SES ENGAGEMENTS ENVERS LES EX – AGENTS EST UNE VIOLATION DES DROITS DE L’HOMME »**

République Démocratique du Congo Kolwezi, le 26 Février 2019. Trois organisations de défenses des droits de l’Homme dont le collectif des EX-AGENTS DE KAMOTO COPPER COMPAGNY SA, sortis en 2015 et regroupés au sein de l’Association Groupes Associes des Sortis des Entreprises et Chômeurs tous pour leurs Droits et Intérêts, dénoncent la violation par l’entreprise KAMOTO COPPER COMPAGNY SA , de ses engagements vis-à-vis de plus de 800 employés<sup>1</sup> victimes de la réduction d’effectif telle qu’ initiée consécutivement à sa décision de suspension d’activité en septembre 2015.

En effet, en 2015 l’entreprise KAMOTO COPPER COMPAGNY SA avait suspendu la production de cuivre pour une durée 18 mois<sup>2</sup>. Ce qui avait poussé à une réduction de l’effectif des employés. Et le communiqué de Katanga Mining, pris à cet effet, annonçait que : « La société vise à minimiser l’impact de la suspension sur ses employés et conservera un minimum de 80% de la main-d’œuvre existante. Initialement, un processus de licenciement volontaire et de retraite anticipée volontaire seront suivies avant d’évaluer la nécessité de réduire obligatoirement les effectifs. Pendant la suspension, la société investira dans un programme de développement des compétences comprenant des programmes de travail dans d’autres établissements et la présence du personnel identifié dans une école technique en Zambie ».

Et, un autre communiqué interne de KAMOTO COPPER COMPAGNY SA mentionnait aussi clairement que : « **Tous les employés qui seront licenciés se verront offrir des postes futures au sein de l’Entreprise et auront la priorité sur les nouveaux candidats** ».<sup>3</sup>

Par contre, quel que soit la reprise de ses activités et de sa production, la société KCC, qui appartient à KATANGA MINING, elle-même détenue à 75 % des parts sociales par GLENCORE, n’a pas honoré ses engagements vis-à-vis des travailleurs sortis en 2015.

Ces employés dénoncent notamment le fait que l’entreprise recrute d’autres nouveaux travailleurs au mépris de sa promesse.

Ainsi, malgré des nombreuses revendications, KCC continue à s’obstiner dans l’indifférence. Et ce nonobstant que cette affaire a été portée devant le Gouverneur de Province, lequel a eu

<sup>1</sup> Procès-verbal de non réconciliation de 2018

<sup>2</sup> KATANGA MINING ANNOUNCES REVIEW OF BUSINESS <http://www.katangamining.com/~media/Files/K/Katanga-mining-v2/media/newsreleases/news2015/katanga-mining-pr-11-09-2015.pdf>

<sup>3</sup> COMMUNICATION INTERNE DE KCC DU 11 SEPTEMBRE 2015

le mérite de convoquer une réunion tripartite<sup>4</sup> entre KCC, quelques membres du Gouvernement Provincial et les travailleurs concernés. Lors de cette réunion, KCC avait pris l'engagement de proposer un plan global de résolution de ce conflit dans les trois semaines qui suivaient. Cependant, depuis le 19 septembre 2018 jusqu'à ce jour, plus de trois semaines viennent de s'écouler et nos organisations constatent, qu'à part des lettres de rappel des travailleurs victimes, il n'y a aucune réponse de la part de KCC ni du Gouvernement provincial du Lualaba.

Pour ce faire, nos organisations dénoncent donc le silence de KCC, qui une fois de plus, viole son propre engagement et par conséquent, les droits des travailleurs qui exigent soit leur intégration soit leurs indemnités.

Eu égard à ce qui précède et vu l'urgence, nos organisations recommandent :

**A Son Excellence Monsieur le Gouverneur du Lualaba :**

De convoquer une seconde réunion tripartite entre KCC, le Gouvernement Provincial et les Travailleurs victimes dans les 7 jours qui suivent le présent communiqué, en vue d'être fixé sur le plan global de résolution du conflit, promis par KCC à la réunion du 19 septembre 2018 ;

**A Monsieur le Directeur Général de l'Entreprise KCC :**

- De présenter, dans les trois jours qui suivent, le Plan global de résolution du conflit tel que promis dans la réunion tripartite du 19 septembre 2018 ;

**Aux Organisations de la Société Civile :**

- De soutenir les revendications et les actions des travailleurs vis-à-vis de KCC.

**Pour les Organisations signataires :**

Initiative Bonne Gouvernance et Droits Humains,	IBGDH	Donat KAMBOLA
Observatoire d'Etudes et d'Appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale	OEARSE	Freddy KASONGO
Groupes Associés des Sortis Entreprises et Chômeurs tous, pour leurs Droits et Intérêts,	GASECDI/ASLK	GASTON KITENGE

**Contact Media:**

DONAT KAMBOLA    Tel. + 243 813 548 551, E-Mail : [ibgdhasbl2016@gmail.com](mailto:ibgdhasbl2016@gmail.com)  
GASTON KITENGE    Tel. + 243 970 010 969

<sup>4</sup> <http://www.lualaba.gouv.cd/lualaba-reunion-tripartite-entre-le-gouvernement-provincial-et-les-representants-de-l-employeur-de-l-entreprise-kcc-aux-ex-employes/>